

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

bioMérieux

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
Cité Internationale
44, quai Charles de Gaulle
CS 60095
69463 Lyon Cedex 06
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

bioMérieux

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société bioMérieux,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société bioMérieux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels relative au changement de méthode comptable résultant de l'application au 1^{er} janvier 2017 du règlement ANC 2015-05.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des fonds de commerce et fonds commerciaux

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les fonds de commerce et les fonds commerciaux figurent au bilan pour un montant de M€ 143.2. Ces actifs proviennent pour la plupart d'opérations de fusions, suite aux affectations effectuées au 1^{er} janvier 2016 en application du règlement ANC n° 2015-06.</p> <p>Comme indiqué dans la note 4.1.1 de l'annexe, ces actifs sont regroupés avec les autres actifs de la gamme technologique à laquelle ils sont rattachés afin de constituer un ensemble homogène et autonome. Un test de dépréciation systématique est réalisé à partir des groupes d'actifs proches des regroupements identifiés au niveau du groupe (UGT), lorsque leur analyse a mis en évidence leur fongibilité.</p> <p>A la clôture de chaque exercice, la valeur nette des groupes d'actifs ainsi identifiés est comparée à la valeur actuelle des actifs déterminée à partir des flux nets de trésorerie actualisés générés par ces actifs (dont les fonds de commerce et les fonds commerciaux). Une dépréciation est enregistrée si une perte de valeur est constatée.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de notre audit dans la mesure où la détermination de la valeur recouvrable repose sur des hypothèses.</p>	<p>Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.</p> <p>Nous avons également examiné les modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et analysé notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation et leur cohérence avec les données prévisionnelles présentées par la direction générale dans le cadre du processus budgétaire ;▶ la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique et la cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché ;▶ le calcul du taux d'actualisation retenu pour l'actualisation des flux.

■ Evaluation des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation figurent au bilan pour un montant net de M€ 258,6.</p> <p>Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Comme indiqué dans la note 4.3.1 de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction soit :</p> <ul style="list-style-type: none">en prenant en compte les actifs nets comptables de la filiale à la date d'arrêt pouvant éventuellement être corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés (notamment immobiliers et technologies) ;ou compte tenu de la spécificité de certaines participations, sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou en se basant sur des données financières observables de marché. <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées (flux de trésorerie, taux d'actualisation, etc.).</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, et notamment la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées constituait un point clé de notre audit.</p>	<p>Nous avons analysé le caractère approprié de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés sur lesquels elle repose.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques ou pouvant être corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés, nos travaux ont consisté principalement à examiner la concordance des actifs nets utilisés avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et étudier si les ajustements opérés, le cas échéant, sont fondés sur une documentation probante.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nos travaux ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none">obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles présentées par la direction ;analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique ;procéder à une évaluation du taux d'actualisation retenu pour l'actualisation des flux.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société bioMérieux par votre assemblée générale du 30 mai 2017 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 mai 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet GRANT THORNTON était dans la première année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la sixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

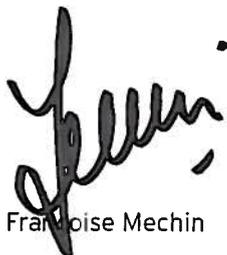
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 28 février 2018

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International



Françoise Mechin

ERNST & YOUNG et Autres



Nicolas Perlier

INFORMATIONS FINANCIERES SUR LES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2017

BILAN

ACTIF (en millions d'Euros)	Note	NET 31/12/2017	NET 31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE :			
. Immobilisations incorporelles	4.1	190,3	190,7
. Immobilisations corporelles	4.2	231,6	219,7
. Participations & créances rattachées	4.3	491,9	516,1
. Autres immobilisations financières	4.3	2,6	1,6
TOTAL		916,4	928,1
ACTIF CIRCULANT :			
. Stocks et en-cours	5	148,0	139,8
. Clients et comptes rattachés	6	320,6	297,7
. Autres créances d'exploitation	6	37,4	35,6
. Créances hors exploitation		50,6	46,8
. Disponibilités & cash pooling	7	432,7	307,1
TOTAL		989,2	827,0
. Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,7	0,9
. Prime de rbt des obligations		0,9	1,2
. Ecart de conversion actif	8	3,9	8,0
TOTAL ACTIF		1 911,1	1 765,2
PASSIF		31/12/2017	31/12/2016
CAPITAUX PROPRES :			
. Capital		12,0	12,0
. Primes		63,5	63,5
. Réserves		774,9	744,2
. Provisions règlementées et subventions		59,0	54,0
. Résultat de l'exercice		109,2	69,1
TOTAL	9	1 018,6	942,8
PROVISIONS	10	62,2	56,3
DETTES			
. Emprunts & dettes financières	11	514,4	423,6
. Fournisseurs & comptes rattachés	12	159,9	161,7
. Autres dettes d'exploitation	12	134,6	124,8
. Dettes hors exploitation		20,7	25,5
TOTAL		829,6	735,6
. Ecart de conversion Passif	8	0,7	30,5
TOTAL PASSIF		1 911,1	1 765,2

COMPTES DE RESULTAT

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
Ventes marchandises et produits finis	982,3	909,1
Produits activités annexes	155,3	129,8
Chiffre d'affaires	1 137,6	1 038,9
Production stockée (encours + produits finis)	6,1	-4,3
Production immobilisée	9,4	7,9
Production activité	1 153,1	1 042,5
Achats	-413,9	-366,9
Variations stocks M.P./instruments	2,4	12,7
Services extérieurs	-260,6	-249,4
Valeur ajoutée	481,0	438,9
Impôts, taxes et assimilés	-20,3	-20,1
Salaires et charges	-288,0	-272,5
Excédent brut d'exploitation	172,7	146,4
Amortissements et provisions	-57,9	-57,5
Autres produits et charges d'exploitation	-45,1	-42,4
Résultat d'exploitation	69,7	46,3
Charges et produits financiers	25,8	-3,3
Produits et charges des participations	16,3	26,2
Résultat courant avant impôt	111,8	69,2
Résultat exceptionnel	-4,9	-8,6
Participation des salariés		
Impôt sur les bénéfices	2,3	8,5
Bénéfice net	109,2	69,1
Résultat par action	0,92	1,75

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. En 2017, le nominal de l'action a été divisé par trois. Le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action étant donnée l'absence d'instrument dilutif.

Note 1.	Principes comptables généraux	5
Note 2.	Evénements significatifs de l'exercice	5
Note 3.	Changements comptables	6
Note 4.	Immobilisations	8
Note 5.	Stocks	15
Note 6.	Clients et créances d'exploitation	15
Note 7.	Disponibilités	16
Note 8.	Ecarts de conversion	17
Note 9.	Capitaux propres et plans d'attribution gratuite d'actions	18
Note 10.	Provisions pour risques et charges	20
Note 11.	Endettement net	21
Note 12.	Fournisseurs et dettes d'exploitation	24
Note 13.	Charges à payer et produits à recevoir	24
Note 14.	Chiffre d'affaires	25
Note 15.	Frais de Recherche et Développement	25
Note 16.	Charges et avantages du personnel	26
Note 17.	Frais financiers nets	27
Note 18.	Résultat exceptionnel	28
Note 19.	Impôt sur les sociétés	28
Note 20.	Instruments de couverture	29
Note 21.	Engagements hors bilan	32
Note 22.	Parties liées	34

Note 1. Principes comptables généraux

Les comptes sont établis conformément aux règlements n° 2015-06 et n° 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

La Société a appliqué le règlement n° 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Les impacts de la première application de ce règlement sont détaillés dans la note 3.

La Société a constaté un changement d'estimation comptable dans les comptes au 31 décembre 2017 relatif à la comptabilisation des écarts de change des comptes de cash pooling, comme détaillé dans la note 3.

La Société établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels des filiales sont intégrés globalement lorsque bioMérieux en détient le contrôle effectif, et par mise en équivalence lorsque la Société a une influence notable.

La Société entre dans le périmètre de consolidation par intégration globale de la Compagnie Mérieux Alliance (17 rue Bourgelat, 69002 - Lyon).

Note 2. Evénements significatifs de l'exercice

2.1. Division du nominal de l'action

Le 19 septembre 2017, la division du nominal de l'action par trois a été effectuée sur décision du Conseil d'administration du 29 août 2017 délégué par l'Assemblée générale mixte du 30 mai 2017. Le 22 septembre 2017, chaque action a été échangée contre trois actions nouvelles de même jouissance.

2.2. Fusion ADVENCIS

La fusion de la société ADVENCIS dans les comptes de bioMérieux SA a été effectuée en date du 30 septembre 2017 avec effet rétroactif comptable au 1^{er} janvier 2017. Les apports ont été évalués à leur valeur nette comptable.

Le mali de fusion d'un montant de 6,3 millions d'euros a été comptabilisé sur l'exercice dont 2,6 millions d'euros ont été affectés aux technologies et 3,7 millions d'euros constatés en résultat financier.

2.3. Augmentation de capital de bioMérieux Brésil

En 2017 la filiale bioMérieux Brésil a fait l'objet d'une recapitalisation pour un montant de 74,4 millions de réaux brésiliens, par incorporation des créances commerciales et intérêts de retard associés pour 38,7 millions de réaux brésiliens, et du prêt financier pour 35,7 millions de réaux brésiliens.

2.4. Partenariat avec Banyan Biomarkers

Le 19 janvier 2017, bioMérieux SA et Banyan Biomarkers, une société innovante dans le domaine des biomarqueurs basée à San Diego (États-Unis) et spécialisée dans la recherche de biomarqueurs pour les traumatismes crâniens, ont annoncé la signature d'un partenariat pluridimensionnel. BioMérieux SA a participé au capital de Banyan Biomarkers à hauteur de 6,8 millions de dollars, et a obtenu les droits de développer et commercialiser mondialement les marqueurs dont Banyan est propriétaire pour une utilisation sur la plateforme VIDAS® dans le domaine du diagnostic in vitro. Au 31 décembre 2017, bioMérieux SA détient ainsi 19,7% du capital de Banyan Biomarkers.

2.5. Dissolution de la joint-venture avec Sysmex

Le 27 juillet 2017, Sysmex Corporation et bioMérieux SA ont annoncé leur décision de transférer à bioMérieux SA la totalité des participations détenues par Sysmex dans Sysmex bioMérieux Co.,Ltd (34% du capital), mettant ainsi fin à la joint-venture créée par les deux sociétés en 2008. Cette entité visait à allier les solutions innovantes de bioMérieux à l'expertise commerciale de Sysmex sur le marché japonais. Ainsi, le 26 octobre 2017, bioMérieux SA a racheté les 1 632 actions détenues par Sysmex pour un montant de 11,5 millions d'euros et détient désormais 100% du capital de bioMérieux Japan Co., Ltd.

2.6. Partenariat avec Qvella

En novembre 2017, bioMérieux SA a participé, conjointement avec d'autres investisseurs, à une levée de fonds de la société canadienne Qvella. Cette société de biologie moléculaire a pour principal objectif de réduire le temps de résultat dans le cadre du diagnostic des maladies infectieuses. bioMérieux SA a investi 7 millions de dollars détenant ainsi moins de 10% des parts de Qvella.

2.7. Événements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture.

Note 3. Changements comptables

3.1. Changement de méthode comptable

Au 1^{er} janvier 2017, le nouveau règlement 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture a été appliqué de manière rétroactive. Les impacts au 1^{er} janvier 2017 concernant les opérations du 31 décembre 2016 sont constatés en report en nouveau.

L'application de ce règlement pour les devises couvertes se traduit de la façon suivante :

- Les dettes et créances commerciales sont comptabilisées au taux de clôture en contre partie des comptes de pertes et gains de change latents. La valeur de l'instrument financier correspondant à l'écart de valorisation entre le cours historique et le cours de couverture est constatée en contrepartie du résultat d'exploitation et des comptes bilanciaux de gains et pertes latentes. Lorsque la position nette des pertes et gains sur les dettes, créances et instruments financiers, appréciée par devise, donne lieu à une perte, une provision pour pertes de change latentes est alors constatée en résultat d'exploitation dans les comptes de charges d'exploitation diverses.
- Les comptes de prêts sont convertis au cours de clôture en contrepartie des comptes de pertes et gains latents. La valeur de l'instrument financier correspondant à l'écart entre le cours historique et le cours de couverture est constatée en contrepartie du résultat financier. Si par devise, la position nette des pertes et gains sur les prêts et les instruments financiers associés donne lieu à une perte, une provision pour pertes de change latentes est constatée en résultat financier.

Dans les comptes du 31 décembre 2016, ce nouveau règlement aurait eu pour effet les impacts suivants sur les principaux agrégats financiers :

en millions d'euros	31/12/2016 proforma	31/12/2016 publié
COMPTE DE RESULTAT		
Chiffre d'affaires	909,6	909,1
Achats	-366,9	-366,9
Valeur Ajoutée	439,4	438,9
Excedent brut d'exploitation	146,9	146,4
Autres produits et charges d'exploitation	-42,4	-42,4
Résultat d'exploitation	46,8	46,3
Charges et produits financiers	-2,9	-3,3
Résultat courant avant impôt	70,2	69,2
Bénéfice net	70,1	69,1

en millions d'euros	31/12/2016 proforma	31/12/2016 publié
BILAN ACTIF		
Clients et comptes rattachés	298,2	297,7
Créances hors exploitation	36,3	35,6
Ecart de conversion actifs	7,9	8,0
TOTAL ACTIF	1 766,3	1 765,2
BILAN PASSIF		
Résultat de l'exercice	70,1	69,1
Provisions	55,9	56,3
Emprunts et dettes financières	423,9	423,6
Ecart de conversion passifs	30,8	30,5
TOTAL PASSIF	1 766,3	1 765,2

3.2. Changement d'estimation comptable

Suite à la mise en place du règlement 2015-05, une étude approfondie a été menée pour identifier le traitement adéquat des écarts de change liés aux comptes de pool de trésorerie avec les sociétés du Groupe, amenant la Société à assimiler ces comptes à des comptes de disponibilité, dans la mesure où l'exigibilité des sommes transitant par ces comptes est quasi immédiate. Historiquement ces comptes étaient assimilés à des créances et des dettes vis-à-vis du Groupe et suivaient les règles de conversion propres aux dettes et créances en devises.

Ainsi à partir de l'exercice 2017, conformément à l'article 420-8 du PCG, les gains et pertes évaluées entre les cours historiques et les cours de clôture sont constatés directement en produits et charges financières. Avant 2017, les pertes latentes faisaient l'objet d'une constatation d'une provision pour charges en contrepartie d'une dotation financière, alors que les gains latents n'étaient pas reconnus en compte de résultat.

Les gains latents comptabilisés au 31 décembre 2016 relatifs aux comptes de pool de trésorerie s'élevaient à 26,5 millions d'euros et portaient principalement sur le dollar américain.

Au 31 décembre 2017, les gains relatifs aux comptes de pool de trésorerie sont comptabilisés en produits financiers à hauteur de 13,7 millions d'euros, et les pertes sont enregistrées directement en charges financières pour un montant de 5,4 millions d'euros.

Les comptes de « cash-pooling » sont convertis au cours de clôture en contrepartie du résultat financier. La valeur de l'instrument correspondant à l'écart de valorisation entre le cours historique et le cours de couverture est constatée au bilan en contrepartie du résultat financier.

Note 4. Immobilisations

4.1. Immobilisations incorporelles

4.1.1. Principes comptables



En application du règlement ANC n° 2015-06, les malis techniques issus des opérations de fusions ont été affectés en janvier 2016 à des comptes d'immobilisations incorporelles spécifiques et relatifs aux fonds de commerce tel que les fonds commerciaux, la technologie et les relations clients.

Les fonds de commerce historiques et les actifs issus de l'affectation des malis techniques de fusion ne constituent pas des éléments individuels autonomes pouvant générer leurs propres flux de trésorerie. Ils sont intrinsèquement attachés aux usines, à l'effort de R&D qui soutient la gamme acquise, à la technologie, aux forces commerciales qui contribuent à distribuer les gammes de produits à travers l'ensemble des canaux de distribution du groupe.

Les fonds de commerce sont donc regroupés avec les autres actifs de la gamme technologique à laquelle ils sont rattachés afin de constituer un ensemble homogène et autonome. En pratique les tests conduisent à regrouper les actifs servant les mêmes typologies de clients (laboratoires de microbiologie industriels) ou de problématique santé (pathologie/détection de pathogènes : microbiologie, biologie moléculaire, ou immunoessais). Un test de dépréciation systématique est réalisé à partir des groupes d'actifs proches des regroupements identifiés au niveau du groupe (UGT), lorsque leur analyse a mis en évidence leur fongibilité (suivi et gestion groupée des fonds de commerce par gamme technologique et typologie de clients).

A la clôture de chaque exercice, la valeur nette des groupes d'actifs ainsi identifiés est comparée à la valeur actuelle des actifs déterminée à partir des flux nets de trésorerie actualisés générés par ces actifs (dont les fonds de commerce). Une dépréciation est enregistrée si une perte de valeur est constatée.

Les immobilisations incorporelles incluent également des logiciels informatiques acquis ou développés en interne, amortis sur 3 à 10 ans selon leur durée probable d'utilisation, et des brevets et licences amortis sur les durées contractuelles ou légales d'utilisation. En pratique, cela conduit à appliquer principalement une durée de 5 ans. Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Enfin, les immobilisations incorporelles acquises moyennant le paiement de redevances indexées sont évaluées lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise en fonction d'une estimation des redevances qui seront versées pendant la période contractuelle. Cette estimation est ensuite ajustée en fonction des redevances effectivement versées.

4.1.2. Evolution

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette 31/12/2017	Valeur nette 31/12/2016
Frais R&D	17,2	16,0	1,2	2,0
Logiciels	74,0	56,5	17,5	16,7
Fonds de commerce et fonds commerciaux	143,2	(a)	143,2	143,2
Avances et acomptes	7,2		7,2	7,0
Autres	71,4	(b) 50,2 (c)	21,2	21,8
Total	313,0	122,7	190,3	190,7

(a) Dont fonds commerciaux liés à l'affectation des malis de fusion : 130,4 millions d'euros

(b) Dont technologies et relations clients suite à l'affectation des malis de fusion : 35,7 millions d'euros

(c) Dont amortissement des technologies liées à l'affectation des malis de fusion : 12,9 millions d'euros

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette
31 DECEMBRE 2016	302,4	111,7	190,7
Acquisitions / Augmentations	15,8	11,6	4,2
Fusion ADVENCIS	0,4	0,1	0,3
Cessions / Diminutions	-5,6	-0,7	-4,9
31 DECEMBRE 2017	313,0	122,7	190,3

L'augmentation des immobilisations incorporelles en valeur brute sur l'exercice correspond principalement aux logiciels acquis et frais de développement des solutions informatiques immobilisés pour 11 millions d'euros et au mali de fusion ADVENCIS affecté à des actifs technologiques pour 2,6 millions d'euros.

L'accroissement des amortissements et dépréciations de l'exercice résulte principalement des amortissements des logiciels pour 7,1 millions d'euros, des malis de fusion pour 2,6 millions d'euros, et de l'amortissement et de la dépréciation des frais de recherche et développement antérieurement activés par la société AES Chemunex pour 1,2 million d'euros. La durée d'amortissement de ces frais de recherche et développement est de 5 ans.

Les malis techniques sont ventilés et affectés comme suit :

Affectation des malis techniques <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
AES CHEMUNEX			
Fonds commerciaux	111,0		111,0
Technologie	12,5	6,0	6,5
Relation clients	5,4	1,9	3,5
Total	128,9	7,9	121,0
ARGENE			
Fonds commerciaux	19,4		19,4
Technologie	12,8	6,1	6,7
TOTAL	32,2	6,1	26,1
CEERAM			
Technologie	2,4	0,5	1,9
TOTAL	2,4	0,5	1,9
ADVENCIS			
Technologie	2,6	0,3	2,3
TOTAL	2,6	0,3	2,3
TOTAL	166,1	14,8	151,3

4.2. Immobilisations corporelles

4.2.1. Principes comptables



Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication.

Conformément au règlement sur les actifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, des composants sont comptabilisés et amortis distinctement dès lors qu'ils ont un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale.

Les seules immobilisations corporelles concernées par cette approche sont les constructions.

Ainsi, pour les immeubles, les durées d'amortissement sont adaptées à chaque groupe de composants :

Durée d'amortissements	Comptable	Fiscale
Gros œuvre	30 à 40 ans	Linéaire 30 ans
Second œuvre et installations	10 à 20 ans	Linéaire 15 ans

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation retenues sont :

Durée d'amortissements	Comptable	Fiscale
Matériels et outillages	3 à 10 ans	Dégressif 5 à 10 ans
Instruments *	3 à 10 ans	Dégressif 3 à 5 ans

*Instruments placés ou utilisés en interne

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les actifs à leur valeur de réalisation.

Les instruments immobilisés sont, pour la plus grande partie, installés chez des tiers.

4.2.2. Evolution

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette 31/12/2017	Valeur nette 31/12/2016
Terrains	18,6	0,8	17,8	15,8
Constructions	243,2	144,4	98,8	102,5
Matériels et outillages	200,7	142,7	58,0	59,8
Instruments immobilisés	46,4	32,9	13,5	10,7
Autres immobilisations	41,6	30,5	11,1	11,2
Immobilisations en-cours	32,3	0,0	32,3	19,7
Total	582,8	351,2	231,6	219,7

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Amortissements & dépréciations	Valeur nette
31 DECEMBRE 2016	546,3	326,6	219,7
Acquisitions / Augmentations	49,6	33,4	16,2
Fusion ADVENCIS	0,1	0,1	
Cessions / Diminutions	-13,2	-8,9	-4,3
31 DECEMBRE 2017	582,8	351,2	231,6

Les principaux investissements de l'exercice correspondent à la construction, aux aménagements et équipements du Campus de Craponne pour un montant de 6,7 millions d'euros, ainsi que la construction et les équipements du bâtiment de recherche et développement sur le site de Marcy l'Etoile pour un montant de 4,3 millions d'euros.

4.3. Immobilisations financières

4.3.1. Principes comptables



Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur est estimée dans un premier temps en prenant en compte les actifs nets comptables de la filiale à la date d'arrêté. Ceux-ci peuvent être corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés (notamment immobiliers ou technologiques). Selon le contexte économique et financier de la filiale, la valeur d'utilité peut également être estimée en prenant en compte le chiffre d'affaires, les dettes financières et les éventuels actifs technologiques et immobiliers associés. Enfin, compte tenu de la spécificité de certaines participations, l'évaluation de la valeur d'utilité peut dans certains cas être réalisée en estimant la valeur de l'entreprise sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés, ou en se basant sur des données financières observables de marché.

Les participations minoritaires détenues dans des sociétés non cotées sont valorisées selon une méthode multicritères faisant intervenir les perspectives économiques, la situation nette de la participation ou la valorisation retenue sur la base d'investissements récents dans ces participations.

Les autres titres immobilisés font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. En particulier, la valeur de marché des titres cotés correspond au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Les autres immobilisations financières comprennent les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité avec une société d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de bourse. Les actions achetées sont évaluées au cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

4.3.2. Evolution

COMPOSITION <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette 31/12/2017	Valeur nette 31/12/2016
Titres de participation	351,8	93,2	258,6	220,9
Autres titres immobilisés	5,3	3,5	1,8	0,9
Créances rattachées	233,3	0,0	233,3	295,3
Autres	0,9	0,1	0,8	0,6
Total	591,3	96,8	494,5	517,7

VARIATIONS <i>En millions d'euros</i>	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
31 DECEMBRE 2016	614,3	96,6	517,7
Acquisitions / Augmentations	114,7	7,0	107,7
Fusion ADVENCIS	-9,2	-4,8	-4,4
Cessions / Diminutions	-128,5	-2,0	-126,5
31 DECEMBRE 2017	591,3	96,8	494,5

En 2015, la Société a octroyé une ligne de crédit à BioFire Diagnostics, société du Groupe, afin de financer la construction de son nouveau site industriel et administratif de Salt Lake City, pour un montant maximal de 95 millions de dollars. Sur les exercices 2015 et 2016, cette ligne de crédit a fait l'objet de plusieurs tirages à hauteur de 79,5 millions de dollars (75,7 millions d'euros). Sur l'exercice 2017, des tirages supplémentaires ont été réalisés pour un montant de 11,9 millions de dollars (11,2 millions d'euros). Les premières échéances du prêt ont été remboursées sur l'exercice pour un montant de 5,7 millions de dollars (5 millions d'euros). Au 31 décembre 2017, le montant du prêt s'élève à 85,7 millions de dollars (71,5 millions d'euros) après prise en compte de la couverture de change de 10 millions d'euros.

bioMérieux Brésil a fait l'objet d'une recapitalisation par incorporation des créances commerciales et des intérêts de retard liés pour 38,7 millions de réaux brésiliens (11,8 millions d'euros), et du prêt financier qui avait été accordé à la filiale pour 35,7 millions de réaux brésiliens (10,9 millions d'euros). La valorisation des titres a ainsi augmenté de 22,7 millions d'euros sur 2017 (voir note 2).

En 2017, bioMérieux SA a consenti à la filiale indienne RAS un prêt de 570 millions de roupies indiennes (8,1 millions d'euros) remboursable in fine en 2018.

Suite au rachat sur l'exercice de 34% des parts des minoritaires détenues par Sysmex pour un montant de 11,5 millions d'euros (1,2 milliard de yens japonais), bioMérieux SA détient désormais 100% du capital de bioMérieux Japan Co. Ltd (voir note 2).

En 2017, bioMérieux SA a pris une participation de près de 7 millions de dollars (6,4 millions d'euros) au capital de Banyan Biomarkers (voir note 2).

En novembre 2017, bioMérieux a investi une participation de 7 millions de dollars (6 millions d'euros) dans la société canadienne Qvella (voir note 2).

Les diminutions des titres et des créances rattachées au cours de l'exercice 2017 concernent le remboursement du prêt accordé à la filiale bioMérieux Inc. pour un montant de 67,1 millions de dollars (soit 49,2 millions d'euros). A fin décembre 2017, le solde de ce prêt s'élève à 201 millions de dollars (soit 147,4 millions d'euros). La prochaine échéance d'un montant de 33,5 millions de dollars est programmée pour le mois d'avril 2018.

L'augmentation des dépréciations des immobilisations financières correspond principalement aux dépréciations comptabilisées sur les titres des filiales de distribution bioMérieux.

4.3.3. Tableau des filiales et participations

Voir tableau ci-après.

Comptes sociaux au 31 décembre 2017

	Capital (Devises en million)	Capitaux propres autres que le capital (Devises en million)	Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation (En millions d'euro)	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation (En millions d'euro)	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés (En millions d'euro)	Chiffres d'affaires total du dernier exercice (Devises en million)	Bénéfices net ou perte nette du dernier exercice (Devises en million)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (En millions d'euro)	Observations
A - FILIALES (jusqu'à 50% du capital détenu par bioMérieux)										
. AB bioMérieux	0,2	51,3	100,0%	74,2	12,0	0,0	0,0	-0,3	1,0	01/01/2017 - 31/12/17
. ABC Stella	0,0	460,8	100,0%	55,5	55,5	0,0	0,0	0,0	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Afrique Occidentale	50,0	146,2	100,0%	0,1	0,1	0,0	0,0	9,0	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Allemagne	3,5	19,5	100,0%	3,8	3,8	8,3	105,1	0,4	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Algérie	58,0	84,2	100,0%	0,6	0,6	0,0	22,2	-4,2	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Argentine	6,1	57,3	99,1%	5,4	3,0	0,0	321,9	22,3	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Autriche	0,1	1,8	100,0%	0,1	0,1	0,0	14,8	0,5	0,5	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Colombie	0,5	20,2	100,0%	2,2	2,2	0,0	67,5	5,3	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Brésil	123,3	58,8	100,0%	46,7	30,5	0,0	187,1	-6,8	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Belgique	0,3	4,4	100,0%	0,3	0,3	0,0	26,9	1,3	0,5	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Bénélux BV	0,0	7,1	100,0%	0,1	0,1	1,5	104,0	1,4	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Chili	1686,5	6 345,1	100,0%	3,1	3,1	0,0	15 068,5	781,9	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Chine	193,0	337,3	100,0%	24,6	24,6	3,3	228,7	11,3	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Corée	1 000,0	12 803,9	100,0%	0,7	0,7	0,0	49 054,0	3 066,2	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Danemark	0,5	7,3	100,0%	0,5	0,5	0,0	53,2	3,0	0,1	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Espagne	0,2	26,5	100,0%	0,6	0,6	4,2	78,2	3,0	6,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Finlande	0,0	0,6	100,0%	0,1	0,1	0,0	6,6	0,4	0,2	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Grèce	2,0	6,2	100,0%	4,1	4,1	0,0	11,0	0,9	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Hongrie	3,0	216,3	100,0%	0,0	0,0	0,6	1 654,2	94,3	0,1	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux HK Investment LTD	68,8	79,7	100,0%	6,1	6,1	0,0	0,0	-1,9	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Inde	66,0	1 202,1	99,9%	2,9	2,9	0,0	4 106,4	340,8	1,1	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Italie	9,0	39,8	100,0%	12,8	12,8	0,0	125,5	4,3	3,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Japon	0,5	0,7	100,0%	15,4	12,4	0,0	5,8	0,1	0,3	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Malaisie	0,1	0,2	100,0%	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Moyen Orient	0,1	1,0	100,0%	0,0	0,0	0,9	0,0	0,3	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Norvège	2,8	4,0	100,0%	0,3	0,3	0,0	44,7	1,3	0,1	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Pologne	0,4	32,6	100,0%	1,5	1,5	0,8	119,6	8,3	1,7	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Portugal	1,6	7,8	100,0%	2,0	2,0	2,3	17,0	0,1	0,5	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux République Tchèque	0,2	9,9	100,0%	0,0	0,0	3,8	539,4	3,2	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Russie	55,7	197,1	100,0%	1,3	1,3	0,0	1 135,3	75,4	0,6	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux South Africa	50,0	104,5	100,0%	5,4	5,4	0,0	272,4	10,8	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Suède	0,5	8,1	100,0%	0,2	0,2	0,0	187,2	6,1	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Suisse	0,4	3,8	100,0%	0,6	0,6	0,0	34,3	1,9	2,1	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Thaïlande	35,0	85,6	100,0%	0,9	0,9	0,0	368,0	-2,3	0,8	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Turquie	3,3	55,6	100,0%	2,7	2,7	0,0	81,0	7,1	0,9	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux UK	0,0	8,8	100,0%	1,2	1,2	0,0	54,5	1,3	1,1	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Vietnam	6,3	7,4	100,0%	0,2	0,2	0,0	0,0	0,5	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Serbie	1,2	9,4	100,0%	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux Singapour	0,1	8,9	100,0%	0,1	0,1	0,7	9,0	1,9	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. bioMérieux International SAS	0,0	1,1	100,0%	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. AES Canada	0,0	0,2	100,0%	0,0	0,0	0,5	1,7	0,4	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. AES GMBH (Allemagne)	0,0	0,4	100,0%	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
. BITF	4,1	14,5	100,0%	13,6	13,6	0,0	21,3	8,4	5,5	01/01/2017 - 31/12/17
. Quercus Scientific NV	3,9	8,8	94,8%	19,9	19,9	0,0	0,0	0,0	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
				310,9	226,5					

Comptes sociaux au 31 décembre 2017

	Capital (Devises en million)	Capitaux propres autres que le capital (Devises en million)	Quote-part de détention en %	Valeur d'inventaire des titres détenus avant dépréciation (En millions d'euro)	Valeur d'inventaire des titres détenus après dépréciation (En millions d'euro)	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés (En millions d'euro)	Chiffres d'affaires total du dernier exercice (Devises en million)	Bénéfices net ou perte nette du dernier exercice (Devises en million)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (En millions d'euro)	Observations
B - PARTICIPATION (5 à 50 % du capital détenu par bioMérieux)										
. Geneuro	CHF	614,7	6,4%	0,1	0,1	0,0	5,9	-14,1	0,0	01/01/2016 - 31/12/16
. Labtech system LITAUD	EUR	20,9	7,6%	1,3	1,3	0,0	5,9	-5,1	0,0	01/07/2016 - 30/06/17
. Mériaux Université	EUR	4,0	40,0%	1,6	0,0	0,0	0,0	-1,0	0,0	01/01/2016 - 31/12/16
. Quantierix	USD	128,6	11,5%	17,9	17,9	0,0	12,6	-23,2	0,0	01/01/2016 - 31/12/16
. Lumed Inc	CAD	0,8	10,0%	0,3	0,3	0,0	0,2	-0,4	0,0	01/02/2017 - 31/01/18
. Bayan Biomarkers	USD	10,7	19,7%	6,4	6,4	0,0	14,3	-1,3	0,0	01/07/2016 - 30/06/17
. Qvella	CAD	54,7	5,8%	6,0	6,0	0,0	0,3	-3,9	0,0	01/01/2017 - 31/12/17
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION				33,6	32,0					
C - AUTRES TITRES										
. Avesthagen	INR	76,1	3,6%	1,4	0,0	0,0	0,0	-401,2	0,0	01/04/2016 - 31/03/17
. My Cartis	EUR	25,4	1,6%	1,2	0,0	0,0	0,4	-6,9	0,0	01/01/2016 - 31/12/16
. Dynavax	USD	905,0	0,0%	0,7	0,1	0,0	10,2	-112,4	0,0	01/01/2016 - 31/12/16
. Amocycage Technol	EUR	29,0	2,5%	0,8	0,8	0,0	0,0	-1,8	0,0	01/01/2016 - 31/12/16
. Supermova 2	EUR	0,0	1,3%	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Société créée en 2017
. Krone TAFKAK	USD	0,0	0,3%	7,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	En cours de liquidation
. LyonBiopôle	EUR	1,0	0,0%	0,3	0,0	0,0	1,3	-1,1	0,0	01/01/2016 - 31/12/16
. Théra conseil	EUR	0,5	0,8%	0,0	0,0	0,0	3,4	0,2	0,0	01/01/2016 - 31/12/16
TOTAL AUTRES TITRES				12,6	1,9					
TOTAL GENERAL				357,1	260,4					

Note 5. Stocks

5.1. Principes comptables



Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les stocks de matières premières, consommables et marchandises sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût réel de production.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc d'instruments correspondant.

5.2. Evolution

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Matières premières	35,2	35,9
En cours de production	27,2	25,6
Produits finis et marchandises	95,5	87,8
Total valeur brute	157,9 (a)	149,3
Dépréciation	-9,9 (b)	-9,5
Total valeur nette	148,0	139,8

(a) Dont valeur brute des stocks liés à l'instrumentation et pièces détachées afférentes : 27,9 % contre 26,2 % en 2016

(b) Dont dépréciation des stocks de travaux en cours : -0,1 million d'euros contre -0,1 million d'euros en 2016

Note 6. Clients et créances d'exploitation

6.1. Principes comptables



Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

6.2. Evolution

Clients et comptes rattachés <i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients	325,2	302,8
Dépréciation	-4,6	-5,1
Valeur nette	320,6	297,7

Autres créances d'exploitation <i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Avances et acomptes	8,5	8,8
Charges constatées d'avance	6,2 (a)	6,0
Autres créances d'exploitation	22,7 (b)	20,8
Total valeur brute	37,4	35,6

(a) Les charges constatées d'avance correspondent principalement aux achats (5,8 millions au 31 décembre 2017, contre 5,7 millions l'exercice précédent)

(b) Dont créance de TVA 13,5 millions d'euros

Échéances des créances clients et des autres créances <i>Valeur nette en millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Clients	320,5	297,7
- Créances à moins d'un an	320,3	297,3
- Créances à plus d'un an	0,2	0,4
Autres créances d'exploitation	37,4	35,6
- Créances à moins d'un an	35,9	33,4
- Créances à plus d'un an	1,4	2,2

Note 7. Disponibilités

7.1. Principes comptables



Les disponibilités comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements à court terme.

Les mouvements de cash pooling sont valorisés au cours moyen du mois. En fin de mois, les comptes de cash pool sont réactualisés au cours de clôture. Jusqu'au 31 décembre 2016, cette réactualisation avait pour contrepartie un compte d'écarts de conversion actifs ou passifs et une provision pour risque financier était enregistrée à concurrence des pertes latentes. A partir de l'exercice 2017, cette réactualisation est comptabilisée en contrepartie des charges et produits financiers en tenant compte des couvertures de change liées à ces positions, comme indiqué dans la note 3.2.

7.2. Evolution

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Placements de trésorerie	83,2	33,8
Cash pooling	219,7	223,6
Disponibilités et instruments financiers	129,8	49,7
Total	432,7	307,1

Les placements de trésorerie se composent des éléments suivants :

	31/12/2017	31/12/2016
Libellé	Sicav BNP PARIBAS DEPOSIT	Sicav BNP PARIBAS DEPOSIT
Montant net	55,6 M€	11,8 M€
Classification	Monétaire euro	Monétaire euro
Code Isin	FR0011046085	FR0011046085
Libellé	SICAV AMUNDI TRESO EONIA	Sicav SWISS LIFE SHORT TERM €
Montant	12,0 M€	8,0 M€
Classification	Monétaire euro	Monétaire euro
Code Isin	FR0007435920	FR0011060870
Libellé	Actions propres	Actions propres
Montant	10,6 M€	14,0 M€
Classification	Actions	Actions
Code Isin	FR0010096479	FR0010096479
Libellé	Compte à terme	Compte à terme
Montant	5,0 M€	0,0 M€
Classification	Monétaire euro	Monétaire euro
Code Isin		

Parmi les placements à court terme figurent :

- 13 763 actions propres achetées dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions. Conformément à l'avis n° 2008-17 du CNC du 6 novembre 2008, les actions propres affectées aux plans en cours ne sont pas dépréciées en fonction du cours de bourse.
- 215 394 actions achetées dans le cadre de la mise en place d'un programme de couverture destiné à garantir le coût des différents plans d'attribution gratuite d'actions.

Note 8. Ecart de conversion

8.1. Principes comptables



Conformément aux changements comptables indiqués en note 3, les principes comptables concernant la comptabilisation des écarts de change a été modifiée sur l'exercice 2017.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération établie sur la base d'un cours moyen mensuel. Les différences de changes relatives aux opérations commerciales résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement des opérations et la date de leurs paiements sont comptabilisées dans les rubriques correspondantes du compte de résultat (comptes d'achats et de ventes).

Les créances et dettes libellées en devises sont converties sur la base des taux de change à la clôture de l'exercice (jusqu'en 2016, si une couverture avait été mise en place, la conversion était effectuée sur la base des taux de couverture). Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écarts de conversion actifs ou passifs. Les écarts de conversion actif sont provisionnés, la charge de la dotation étant comptabilisée dans les comptes d'achats ou de ventes lorsque la dette ou la créance concerne une opération commerciale.

Depuis 2017 lorsque, pour les opérations commerciales dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et les gains latents peuvent être considérés comme concourants à une position globale de change, le montant de la dotation pour risque de change est limité à l'excédent des pertes sur les gains. Cette estimation de pertes prend en compte, le cas échéant, le cours de couverture liés aux instruments dérivés associés à ces opérations.

Les écarts de change concernant les flux financiers sont comptabilisés en charges et produits financiers. Suite au changements comptables indiqués en note 3, les écarts de conversion concernant le cash pooling sont reconnus en résultat ainsi que l'instrument de couverture de façon symétrique à l'élément couvert.

8.2. Ecart de conversion actifs

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Sur éléments d'exploitation	2,8	2,6
Sur dettes et créances financières	1,1	5,4
Total	3,9	8,0

Sur l'exercice, 2017, les pertes de change liées au cash pool sont comptabilisées en résultat à hauteur de 5,5 millions d'euros. Au 31 décembre 2016, elles étaient constatées en écarts de conversion actifs pour 2,5 millions d'euros, et faisaient l'objet d'une provision pour pertes latentes.

Des gains latents sur les couvertures de change sont comptabilisés au 31 décembre 2017 pour un montant de 1,2 millions d'euros en diminution des pertes latentes sur les flux commerciaux.

8.3. Ecarts de conversion passifs

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Sur éléments d'exploitation	0,7	4,1
Sur dettes financières	0,0	2,0
Sur créances financières	0,0	24,4 (a)
Total	0,7	30,5

(a) Gains latents sur cash-pooling constatés en compte de résultat sur l'exercice 2017 à hauteur de 13,7 millions d'euros

Des pertes latentes sur les couvertures de change sont comptabilisées au 31 décembre 2017 pour un montant de 0,2 million d'euros en diminution des gains latents sur les flux commerciaux.

Note 9. Capitaux propres et plans d'attribution gratuite d'actions

9.1. Principes comptables



Les subventions d'investissement sont enregistrées dans les capitaux propres. La Société a choisi d'échelonner sur plusieurs exercices une subvention finançant une immobilisation amortissable. La reprise de la subvention d'investissement s'effectue sur la même durée et au même rythme que la valeur de l'immobilisation acquise ou créée au moyen de la subvention.

Plans d'attribution gratuite d'actions :

Des actions ont été acquises dans le cadre d'un plan de couverture, affectant les actions précisément à un plan d'attribution d'actions, ou en couverture des plans sans affectation précise.

9.2. Evolution des capitaux propres

Au 31 décembre 2017, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 118 361 220 actions, avec 196 884 538 droits de votes dont 78 757 392 actions avec droits de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. En septembre 2017, le nominal de l'action a été divisé par trois selon la décision de l'Assemblée générale mixte du 30 mai 2017. Chaque action ancienne a donné droit à trois nouvelles actions. Il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2017 .

Au 31 décembre 2017, la Société détient :

- 4 917 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat d'animation de son titre délégué à un prestataire externe. Au cours de l'exercice 2017, elle a acheté 421 704 actions propres et en a cédé 418 493.
- 13 763 actions d'autocontrôle destinées à l'attribution gratuite d'actions et affectées à un plan déterminé, et 215 394 actions d'autocontrôle achetées dans le cadre d'un programme de couverture des différents plans d'attribution gratuite d'actions. Au cours de l'exercice 2017, la Société a acheté 13 773 actions et en a attribué 99 000.

Variation des capitaux propres <i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves & Report à Nouveau	Provisions réglementées	Subventions	Total
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2016	12,0	63,5	813,3	53,8	0,2	942,8
Résultat de l'exercice			109,2			109,2
Règlement 2015-05 - Affectation report à nouveau			1,0			1,0
Distribution de dividendes			-39,4			-39,4
Mouvement des provisions réglementées				5,1	-0,1	5,0
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2017	12,0	63,5	884,1	58,9	0,1	1 018,6

Les plans d'attribution gratuite d'actions sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'actions	Date d'ouverture des plans					2017
	2012	2013	2014	2015	2016	
Attribution initiales	78 000	125 100	15 000	53 100	402 300	40 116
Actions annulées	28 800	38 100		4 500	24 300	
Actions remises sur l'exercice 2017	30 000	69 000				
Attribution définitive d'Actions	19 200	18 000				
Actions restant à remettre au 31/12/2017	0	0	15 000	48 600	378 000	40 116

Le nombre d'actions pour les plans antérieurs à 2017 ont été multipliés par trois suite à la division du nominal décidé par l'Assemblée générale mixte de juin 2017.

Au cours des exercices 2013 à 2017, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution gratuite d'actions soumises à des conditions de présence et éventuellement de performance au profit de certains membres du personnel salarié et mandataires sociaux.

Ces plans prévoient que les actions gratuites ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ou quatre ans.

En outre, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur le résultat opérationnel ou sur l'atteinte d'objectifs spécifiques. La période de conservation n'est plus obligatoire dès lors que la période d'acquisition est de 2 ans au moins. Pour les bénéficiaires résidant fiscalement à l'étranger, la période de conservation peut être supprimée sous condition que la période d'acquisition soit de 4 ans.

En 2017, après prise en compte des refacturations des actions gratuites, une charge nette de 15,2 millions d'euros a été constatée en résultat d'exploitation (contre une charge nette de 4,6 millions d'euros l'année précédente), résultant principalement de la croissance de plus de 50% du cours moyen du titre bioMérieux.

Compte tenu des 13 763 actions détenues au 31 décembre 2017 et attribuées spécifiquement à un plan d'attribution gratuite d'actions, et des 215 394 actions achetées en couverture des autres attributions, la Société devra racheter 252 559 actions supplémentaires pour un montant de 18,9 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2017.

9.3. Evolution des provisions réglementées

Provisions réglementées <i>En millions d'euros</i>	Amortissements dérogatoires	Provisions pour hausse de prix	Total
31 DECEMBRE 2016	52,6	1,2	53,8
Dotations	15,6	0,3	15,9
Reprises	-10,7	-0,1	-10,8
31 DECEMBRE 2017	57,5	1,4	58,9

Note 10. Provisions pour risques et charges

10.1.Principes comptables



Les provisions pour risques et charges sont établies conformément au « règlement sur les passifs » (C.R.C. 2000-06).

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne pense pas que ces litiges auront une influence significativement défavorable sur la continuité de son exploitation. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. La provision pour litiges représente 0,6 million d'euros au 31 décembre 2017 .

10.2.Evolution

Provisions <i>En millions d'euros</i>	Autres avantages au personnel (a)	Garanties données (b)	Autres provisions (c)	Total
31 DECEMBRE 2016	31,0	0,8	24,5	56,3
Report à nouveau - règlement 2015-05			-0,4	-0,4
Dotations	1,8	1,0	26,0	28,8
Reprises avec objet	-5,0	-0,8	-15,9	-21,7
Reprises sans objet			-0,8	-0,8
Dotations nettes	-3,2	0,2	9,2	6,2
31 DECEMBRE 2017	27,9	1,0	33,3 (c)	62,2

- (a) La provision pour « Autres avantages au personnel » englobe les indemnités de fin de carrière, les primes d'ancienneté et médailles du travail ainsi que la mutuelle. En 2017, l'engagement prime d'ancienneté et médailles du travail a été révisé afin de prendre en compte l'octroi d'une prime d'ancienneté pour 40 ans de présence, accompagnant la remise de la Grande Médaille d'Or prévu dans l'accord GPEC 2017-2020 signé en juin 2017.
- (b) Estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement.
- (c) Dont provision pour pertes de change de 3,9 millions d'euros, provision pour attribution gratuite d'actions de 22,4 millions d'euros et provisions couvrant les pertes à terminaison sur des contrats commerciaux à hauteur de 2,6 millions d'euros et provisions pour contentieux commerciaux, salariaux ou autres (4,2 millions d'euros).

10.3. Provisions pour retraite et avantages assimilés

10.3.1. Principes comptables

Le Groupe applique la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 émise par l'Autorité des Normes Comptables et retient pour ses comptes statutaires les principes de l'IAS 19 révisée en juin 2011, à l'exception de l'option de reconnaissance des écarts actuariels par capitaux propres.

10.3.2. Evolution

Les engagements de retraite et assimilés sont déterminés par des actuaires en utilisant les hypothèses suivantes :

	31/12/2017	31/12/2016
Taux de croissance des salaires	2,0%	2,5%
Taux d'actualisation	1,75%	1,65%
Mobilité du personnel (a)	0% à 5%	0% à 5%
Duration moyenne	14,0	15,0

(a) Selon l'âge et statut (cadre, non cadre)

La provision pour indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2017 est de 13,0 millions d'euros.

La provision pour primes de médailles du travail s'élève à 14,8 millions d'euros.

10.4. Passifs éventuels

Le litige déclaré concernant l'action collective de patients contre bioMérieux en tant que fabricant de tests de diagnostic de la maladie de Lyme n'a pas donné lieu à une provision pour risque dans les comptes au 31 décembre 2017 car, à ce stade de la procédure, le risque encouru par la Société ne peut être évalué.

Note 11. Endettement net

11.1. Tableau de variation de l'endettement net

Le tableau de variation de l'endettement net explique les variations de l'endettement, c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts et dettes financières, quelles que soient leurs échéances, diminué des disponibilités et concours bancaires courants.

Il distingue :

- les flux liés aux opérations,
- les flux liés aux investissements,
- les flux relatifs aux fonds propres.

La capacité d'autofinancement de l'exercice correspond à la somme du résultat net, des dotations aux amortissements, des dotations nettes aux provisions (provisions pour dépréciation et provisions pour risques et charges) sous déduction des plus ou moins-values sur cession d'immobilisations.

L'endettement net correspond à la position financière de la société vis-à-vis des tiers financeurs en dehors des dettes d'exploitation. Cet agrégat est déterminé par la somme des dettes obligataires et bancaires (court, moyen et long termes) et des comptes courants créditeurs, diminuée des disponibilités et des valeurs mobilières de placement.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net	109,2	69,1
Dotation nette aux amortissements et aux provisions	60,8	20,8
Résultat sur opérations en capital	0,4	57,5
Capacité d'autofinancement	174,1	147,4
Augmentation des stocks	-8,5	-8,5
Augmentation des créances clients	-27,3 (a)	-12,1
Variation des dettes fournisseurs et autres BFRE	7,3	31,3
Besoin en fonds de roulement d'exploitation	-28,5	10,7
Augmentation de la créance nette d'impôt	-3,6	-0,7
Variation totale du besoin en fonds de roulement	-32,1	10,0
Flux liés à l'activité	142,1	157,4
Investissements industriels	-60,6	-59,4
Cessions d'immobilisations	8,5	13,8
Variation de la dette nette fournisseurs	-4,6	0,9
Acquisitions titres de participations, souscriptions augmentations de capital	-47,9 (b)	-5,4 (c)
Variation nette des avances et prêts aux filiales	62,1 (d)	-14,6 (e)
Variation nette des autres immobilisations financières	-0,1	0,1
Flux liés aux activités d'investissement	-42,8	-64,4
Distribution des dividendes	-39,4 (f)	-39,4
Règlement 2015-05 affectation en Report à Nouveau	0,6	0,0
Fonds propres	-38,8	-39,4
Variation de l'endettement net (Hors influence des fluctuations de change)	60,4	53,6
Analyse de la variation de l'endettement net		
Endettement net à l'ouverture	116,5	174,3
Endettement net apporté par la fusion	2,9	-0,2
Incidence des fluctuations de change	22,8	-4,0
Variation de l'endettement net :	-60,4	-53,6
- Endettement confirmé	-22,1	11,3
- Disponibilités et autres concours bancaires courants	-38,3	-64,9
Endettement net à la clôture	81,7	116,5

(a) Dont clients groupe + 12,4 millions d'euros et clients Export + 4 millions d'euros

(b) Dont augmentation capital bioMérieux Brésil -22,7 millions d'euros, rachat de titres bioMérieux Japon -11,5 millions d'euros, participation Banyan Biomarkers -6,4 millions d'euros et Qvella -6 millions d'euros

(c) Dont augmentation capital AB bioMérieux -4,5 millions d'euros, Mérieux Université -0,4 million d'euros

(d) Dont prêt bioMérieux Inc +50,1 millions d'euros, prêt Biofire +3,6 millions d'euros, prêt bioMérieux Brésil +12,6 millions d'euros, prêt bioMérieux Inde -8,4 millions d'euros

(e) Dont prêt bioMérieux Inc +49,2 millions d'euros, prêt bioMérieux GmbH -9,5 millions d'euros, prêt Biofire -55,9 millions d'euros

(f) Distribution de dividendes selon l'Assemblée générale du 30 mai 2017

11.2. Refinancement de la dette

bioMérieux SA bénéficie d'un prêt syndiqué d'un montant de 500 millions d'euros suite à la renégociation de janvier 2017. La maturité de ce prêt est janvier 2022 et peut être prolongée deux fois pour une durée d'une année supplémentaire (exercice de la première extension effectuée en janvier 2018). Cette ligne n'a fait l'objet d'aucun tirage au 31 décembre 2017.

Le crédit syndiqué est assujéti au respect du ratio unique : « endettement net du groupe bioMérieux / résultat opérationnel courant avant amortissement et dotation des frais d'acquisition du groupe bioMérieux » qui ne doit pas excéder 3,5. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2017. Sur l'exercice, aucun tirage n'a été effectué sur cette ligne.

bioMérieux SA a bénéficié de billets de trésorerie à hauteur de 15 millions d'euros au 31 décembre 2017 et de 40 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Début octobre 2013, bioMérieux SA a procédé au placement auprès d'investisseurs institutionnels de sa première émission obligataire, qui porte sur un montant de 300 millions d'euros et sur une durée de 7 ans (échéance le 14 octobre 2020). Le coupon annuel des obligations s'élève à 2,875% et un quatrième versement a été effectué en octobre 2017 pour un montant de 8,6 millions d'euros. L'emprunt obligataire a été émis avec une prime d'émission. La charge relative à la prime d'émission et aux frais d'émission de l'emprunt obligataire est étalée sur la durée de l'emprunt.

Le coût financier de la moitié de l'emprunt obligataire à taux fixe a été transformé en coût à taux variable à travers la mise en place d'un contrat de swap dont le taux de maturité est juillet 2020, et qui fait l'objet d'un floor à 0,3% et d'un cap à 1,2% jusqu'en juillet 2018. Un swap de sens contraire a été mis en place au cours du 1^{er} semestre 2017 pour la période juillet 2018 à juillet 2020.

11.3.Echéancier de la dette

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
A plus de cinq ans	0,0	2,6
Entre un an et cinq ans	311,2 (a)	305,3
Total des dettes à plus d'un an	311,2	307,9
A moins d'un an	203,2 (b)	115,7
Total des dettes financières	514,4	423,6
Placements de trésorerie	-83,2 (c)	-33,8
Disponibilités et instruments financiers	-349,5 (d)	-273,3
Endettement net	81,7	116,5

(a) Dont emprunt obligataire de 300 millions d'euros

(b) Dont cash pooling pour 136,8 millions d'euros

(c) La valeur comptable des placements de trésorerie est identique à leur valeur de marché hormis les actions propres qui sont valorisées au coût historique

(d) Dont cash pooling pour 219,6 millions d'euros

Note 12. Fournisseurs et dettes d'exploitation

Fournisseurs et autres dettes d'exploitation <i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs	159,9	161,7
Dettes fiscales et sociales	118,9	109,3
Produits constatés d'avance	5,6 (a)	3,3
Autres dettes	10,1	12,2
Autres dettes d'exploitation	134,6	124,8

(a) Dont contrat de location et maintenance (3,2 millions d'euros), et ventes de réactifs et d'instruments (2,4 millions d'euros)

Fournisseurs et autres dettes d'exploitation <i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs		
Dettes a moins d'un an	159,9	161,6
Dettes a plus d'un an		0,1
Total	159,9	161,7
Autres dettes d'exploitation		
Dettes a moins d'un an	125,3	124,8
Dettes a plus d'un an	9,3	
Total	134,6	124,8

Note 13. Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer <i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts et dettes financières diverses	3,0	3,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72,4	70,0
Dettes fiscales et sociales	106,6	97,9
Autres dettes d'exploitation	7,3	7,8
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10,8 (a)	14,8 (b)
Total	200,1	194,0

(a) Dont 0,9 million d'euros de solde des titres ATI Supernova 2

(b) Dont 3,4 millions d'euros de complément de prix de la société Advencis et 1 million d'euros relatif aux titres Quercus Scientific NV

Par ailleurs, les produits à recevoir s'élèvent à 15,8 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 23 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ils sont notamment constitués par les factures à établir clients (11,8 millions d'euros, contre 17,2 millions d'euros au 31 décembre 2016) et par les intérêts courus sur prêts accordés aux filiales (2,2 millions d'euros).

Note 14. Chiffre d'affaires

14.1.Principes comptables



Les revenus résultant des ventes de produits (réactifs et instruments) et de services associés (SAV, formation, frais de port, etc.) sont présentés en « chiffre d'affaires » dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ;
- la société n'est plus impliquée dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

Pour les produits, ces critères sont remplis à l'expédition des réactifs et à l'installation des instruments vendus.

Pour les prestations de services (formation, service après-vente...), le chiffre d'affaires n'est constaté que lorsque les services sont rendus. Toutefois, les revenus relatifs aux contrats de maintenance des instruments sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle du service.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes, et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du chiffre d'affaires.

14.2.Evolution

Ventilation du Chiffre d'Affaires <i>En millions d'euros</i>	France	Export	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
Ventes de marchandises	12,6	118,1	130,7	119,8
Production vendue de biens	159,4	673,6	832,9	774,4
Production vendue de services	21,0	152,9	173,9	144,7
TOTAL	193,1	944,4	1 137,6	1 038,9

Chiffre d'Affaires par zones géographiques <i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
France & Dom Tom	197,6	196,4
Europe, Afrique, Moyen-Orient	458,1	420,2
Amérique du Sud	44,8	43,8
Amérique du Nord	162,7	141,0
Asie Pacifique	145,5	138,1
Autres	128,9	99,3
TOTAL	1 137,6	1 038,9

Note 15. Frais de Recherche et Développement



Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, à l'exception des amortissements des projets de recherche et développement inscrits à l'actif consécutivement à la fusion avec les sociétés AES Chemunex et CEERAM.

Les frais de recherche et développement enregistrés sur l'exercice 31/12/2017 s'élèvent à 119,2 millions d'euros.

Note 16. Charges et avantages du personnel

16.1.Principes comptables



Lorsque le caractère définitif d'une charge ne peut être connu lors de la comptabilisation, les comptes de transferts de charges sont utilisés pour reclasser a posteriori cette charge selon sa bonne nature économique.

En 2017, le produit attaché au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est reconnu dans les comptes au fur et à mesure que les rémunérations estimées éligibles sur lesquelles il est assis sont comptabilisées. Ce produit est présenté en charges d'exploitation en réduction des charges de personnel et s'élève à 4,6 millions d'euros.

Au titre des rémunérations versées en 2016, le crédit d'impôt s'élevait à 3,8 millions d'euros. Ce crédit d'impôt a permis d'améliorer la compétitivité de la Société, notamment au travers d'actions en matière d'investissement capacitaire de l'outil de production en France, de recrutements et formation des collaborateurs, de dépenses en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

16.2.Evolution

Frais de personnel <i>En millions d'euros</i>	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
Salaires	184,0	175,1
Intéressement	13,6	11,3
Charges sociales	90,4	86,1
Total	288,0	272,5
Effectif moyen	3 554	3 427
Effectif en fin d'exercice	3 597	3 484

En application de la formule légale, le bénéfice net de l'exercice 2017 n'a pas permis de dégager une participation aux bénéfices de l'entreprise pour les salariés.

Par ailleurs, le montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (administrateurs et membres du Comité de Direction salariés de la Société) au titre de l'exercice 2017 à raison de leurs fonctions, est constitué de jetons de présence pour 0,1 million d'euros, et de rémunérations fixes et variables pour 10,6 millions d'euros.

Répartition de l'effectif <i>En ETP</i>	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
Effectif moyen		
Cadre	1 703	1 629
Agent de maîtrise	61	63
Employé	25	25
Technicien	1 175	1 149
Ouvrier	591	561
TOTAL	3 554	3 427
Effectif en fin d'exercice		
Cadre	1 725	1 657
Agent de maîtrise	58	64
Employé	28	24
Technicien	1 188	1 156
Ouvrier	598	583
TOTAL	3 597	3 484

Note 17. Frais financiers nets

17.1.Principes comptables



Les dividendes reçus sont enregistrés pour leur montant net des retenues à la source imposées par les pays d'origine.

17.2.Evolution

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Charges financières nettes	5,6	4,8
Dépréciation titres	-5,9 (a)	-16,9 (b)
Mali de fusion	-3,7	0,0
Provisions pour risques et charges financiers	-0,1	-0,1
Dividendes	26,0	43,3
Ecarts de change	20,2	-8,2
Total	42,1	22,9

(a) Dont dotation nette de 5,8 millions d'euros sur les filiales

(b) Dont dotation nette de 16 millions d'euros sur les filiales et 0,9 million d'euros autres que filiales

Suite à la fusion de la société ADVENCIS dans les comptes de la Société, un mali de fusion non affecté a été comptabilisé en résultat financier en 2017 (voir note 2).

17.3.Ecarts de change



Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change affectent le compte de résultat de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
Ventes	-4,5	1,3
Achats	2,6	-0,6
Financier	20,2	-8,2
Total	18,3	-7,5

Suite au changement d'estimation relatif au traitement des écarts de conversion des comptes de cash pooling, des gains de change ont été comptabilisés au 31 décembre 2017 liés aux comptes de cash pooling pour un montant de 13,7 millions d'euros. Au 31 décembre 2016, les gains latents n'étaient pas constatés en résultat financier, mais portés au bilan pour un montant de 26,5 millions d'euros (voir note 3.2).

Note 18. Résultat exceptionnel

<i>En millions euros</i>	Produits	Charges	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Sorties et cessions d'immobilisations	8,5	8,9	-0,4	-57,5
Provisions réglementées	10,8	15,9	-5,1	-8,0
Autres produits et charges exceptionnelles	5,7	5,0	0,6	56,9
TOTAL	24,8	29,7	-4,9	-8,6

Sur l'exercice précédent, les sorties et cessions d'immobilisations comprenaient notamment la sortie des titres bioMérieux BV et Oscient Pharma pour des montants respectifs de 53,3 millions d'euros et 3,5 millions d'euros et les autres produits et charges exceptionnelles supportaient la reprise de dépréciation de ces titres pour les mêmes montants.

Note 19. Impôt sur les sociétés

19.1.Principes comptables



La Société a opté pour une présentation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en moins des charges de personnel (cf. note 16.1).

La taxe sur la distribution de dividendes est constatée en charge d'impôt (cf. note 19.2 concernant le produit à recevoir constaté sur l'exercice 2017).

19.2.Evolution

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la société bioMérieux SA est la société mère du groupe d'intégration fiscale constitué par elle-même, et la société S.A.S. bioMérieux International (anciennement Stella).

Au 1^{er} janvier 2015, ce groupe d'intégration fiscale a été élargi aux sociétés CEERAM et ADVENCIS.

Au 1^{er} janvier 2016, la société CEERAM est sortie du groupe d'intégration fiscale en raison de son absorption par la société bioMérieux SA en date du 30 septembre 2016 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

Au 1^{er} janvier 2017, la société ADVENCIS est sortie du groupe d'intégration fiscale en raison de son absorption par la société bioMérieux SA en date du 30 septembre 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

La société mère bénéficie ainsi des économies d'impôt liées à l'intégration fiscale.

Au titre de l'exercice 2017, la Société a enregistré différents crédits d'impôt pour un montant total de 24,6 millions d'euros, dont un crédit d'impôt recherche estimé à 17,8 millions d'euros. Ces différents crédits d'impôt cumulés depuis 2011 constituent, au 31 décembre 2017, l'essentiel des créances hors exploitation et sont ventilés comme suit : 43,7 millions d'euros avec une échéance de moins d'un an et 6,8 millions d'euros à plus d'un an.

Suite à la censure par le conseil constitutionnel de la contribution de 3% sur les revenus distribués, bioMérieux SA a déposé des réclamations en vue d'obtenir le remboursement de cette contribution au titre des exercices 2013 à 2017. L'issue de ce contentieux ne faisant pas de doute, bioMérieux SA a constaté un produit à recevoir à hauteur 5,9 millions d'euros hors intérêts moratoires. La durée de cette procédure ne peut pas être estimée à ce stade.

Une contribution additionnelle de 15% pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à un milliard d'euros a été comptabilisée sur l'exercice 2017 pour un montant de 2,9 millions d'euros.

Le produit net d'impôts sur les sociétés s'élève à 2,3 millions d'euros en 2017 contre 8,5 millions d'euros l'année précédente.

19.2.1. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

en millions d'Euros			31/12/2017	31/12/2016
	Avant impôt	Impôt (a)	Après impôt	
Résultat courant	111,8	-5,2	106,6	71,8
Résultat exceptionnel	-4,9	2,8	-2,1	-5,5
Ajustement IS n-1 et autres	0,0	4,8	4,8	2,8
Résultat comptable	106,9	2,3	109,2	69,1

(a) Le crédit d'impôt compétitivité emploi d'un montant de 4,6 millions d'euros est comptabilisé en charges de personnel et non en impôt.

19.2.2. Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Résultat net de l'exercice	109,2	69,1
Impôt sur les bénéfices	2,3	8,5
Résultat avant impôt	106,9	60,6
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées (- dotations + reprises)	-5,1	-8,0
Total des évaluations fiscales dérogatoires	-5,1	-8,0
Résultat avant impôt hors incidence des évaluations dérogatoires	112,0	68,6
Impôt sur les bénéfices	2,3	8,5
Impôt sur évaluations fiscales dérogatoires à 39,43% en 2016 et 34,43% en 2015	2,0	2,8
Impôt total	0,3	5,7
Résultat net de l'exercice hors évaluations fiscales dérogatoires	112,3	74,3

19.2.3. Evolution de la charge fiscale future

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017 Taux 34,43%	31/12/2016 Taux 34,43%
Amortissements dérogatoires et provisions réglementées	20,3	18,5
Suventions d'investissement	0,0	0,1
Prov factures à émettre sur actions propres	0,0	0,8
Total impôts différés à payer	20,3	19,4
Provisions et charges non déductibles	-11,5	-12,8
Amortissement frais installation instrumentation	0,0	-0,1
Ecart conversion passif	-0,2	-10,5
Etalement frais acquisition participations	0,0	0,0
Total impôts payés d'avance	-11,8	-23,4
Total charges futures d'impôts	8,5	-4,0

Note 20. Instruments de couverture

20.1.Principes comptables



La Société n'utilise des instruments financiers qu'à des fins de couverture, pour réduire les risques résultant des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, qu'ils portent sur des actifs ou des passifs existant à la clôture de l'exercice ou sur des transactions futures.

20.2.Risque de change

Au vue de la forte activité de bioMérieux SA exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, son résultat et son bilan peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit, en particulier, les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

La politique actuelle de bioMérieux SA est de se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, bioMérieux SA a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme (avec une échéance inférieure à 18 mois au 31 décembre 2017).

Les instruments de couverture utilisés sont adossés à des créances ou des dettes commerciales ou financières.

Les gains ou pertes de change potentiels sur ces instruments de couverture, adossés à partir des cours au 31 décembre 2017 , sont portés au bilan quand ils concernent des instruments de couverture affectés à des créances ou des dettes.

Les couvertures en place au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

- Ventes à terme s'élevant à 37,5 millions d'euros destinées à la couverture des créances commerciales.
- Achats à terme s'élevant à 1,1 millions d'euros destinées à la couverture des dettes commerciales.
- Ventes à terme s'élevant à 154,9 millions d'euros destinées à la couverture des créances financières.
- Achats à terme en couverture de dettes financières pour 15,8 millions d'euros.

Par ailleurs, des opérations de couvertures de change ont été mises en place pour couvrir des positions budgétaires de l'exercice 2018. Le montant net de ces couvertures à terme s'élève à 203 millions d'euros.

La valeur de marché au 31 décembre 2017 de l'ensemble des couvertures budgétaires représente un gain latent de 1,7 million d'euros.

Au 31 décembre 2017, aucune couverture n'a été mise en place pour couvrir le résultat des filiales étrangères.

La valeur de marché au 31 décembre 2017 des couvertures financières représente un gain latent de 1,5 million d'euros.

A titre indicatif, le chiffre d'affaires a été réalisé dans les devises suivantes :

En millions d'euros	31/12/2017		31/12/2016	
	12 mois	%	12 mois	%
Zone Euro	631,9	56%	578,2	56%
Autres				
Dollars US	206,3	18%	180,1	17%
Yuan Chinois	57,8	5%	52,5	5%
Livres anglaises	34,2	3%	27,0	3%
Roupie	26,6	2%	28,5	3%
Francs suisses	20,7	2%	20,2	2%
Couronne tchèque	19,8	2%	14,3	1%
Couronne suédoise	17,0	1%	16,7	2%
Livres turques	13,3	1%	13,6	1%
Real Brésilien	13,1	1%	12,3	1%
Autres Devises	97,2	9%	95,6	9%
Total	1137,6	100%	1038,9	100%

20.3. Risque de taux

20.3.1. Exposition au risque de taux

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, bioMérieux SA couvre une partie de sa dette.

L'émission obligataire, après prise en compte des instruments dérivés de taux, se ventile en 150 millions d'euros de dette à taux fixe, et 150 millions d'euros de dette à taux variable capé à 1,2% jusqu'à mi 2018, puis 300 millions d'euros à taux fixe de mi 2018 jusqu'à échéance de l'emprunt obligataire en 2020. La charge relative aux primes versées pour ces couvertures est étalée sur la durée des contrats de couverture.

Le crédit-bail immobilier d'un montant de 45 millions d'euros mis en place en 2015 pour le financement du Campus de l'Etoile est indexé à taux variable. Au 31 décembre 2017, aucune couverture n'est adossée à ce financement.

Concernant les autres dettes financières, l'exposition au risque de taux n'est pas significative et n'a pas fait l'objet de couverture.

20.3.2. Instruments de couverture

Au 31 décembre 2017, le portefeuille de couverture contre le risque de taux se décompose en contrats de swaps de taux d'intérêt à hauteur de 300 millions d'euros (150 millions à maturité mi-2018 et 150 millions à départ différé mi-2018), et en stratégies optionnelles à hauteur de 150 millions d'euros (maturité mi-2018).

La valeur de marché des SWAP de taux s'élève à 7,3 millions d'euros et la valeur de marché des options de taux est de -0,9 million d'euros.

20.4. Risque de taux et de change

20.4.1. Exposition au risque de taux et de change

Dans le cadre de l'acquisition en dollar de la société américaine BioFire par bioMérieux Inc., conclue en janvier 2014, bioMérieux SA avait réalisé une émission obligataire en euro sur l'exercice 2013. En janvier 2014, bioMérieux SA a consenti un prêt de 470 millions de dollars à bioMérieux Inc. Ces opérations ont généré un risque combiné de change et de taux à couvrir.

20.4.2. Instruments de couverture

Pour se prémunir contre ce risque de change et de taux, un Cross Currency Swap a été mis en place dès janvier 2014.

Des contrats de Cross Currency Swap ont été traités pour un nominal de 470 millions de dollars. Ce nominal est amortissable de manière semestrielle.

Au 31 décembre 2017, le nominal des contrats de Cross Currency Swap est égal à 201,4 millions de dollars. La valeur de marché de ces instruments s'élève à -19,3 millions d'euros.

Note 21. Engagements hors bilan

21.1. Engagements financiers

21.1.1. Engagements donnés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Avals, cautions et garanties	95,0 (a)	102,2
Crédit bail et loyers	42,2	46,1
Total	137,2	148,3

(a) Dont entreprises liées pour 93,7 millions d'euros

Au 31 décembre 2017, bioMérieux SA s'est engagée avec BioFire Diagnostics à hauteur de 3,6 millions de dollars (3 millions d'euros), dans le cadre d'un prêt pour le financement de nouveaux bâtiments.

Crédit bail <i>En millions d'euros</i>	Valeur	Redevances		Dotation aux amortissements	
		exercice	cumulées	exercice	cumulées
Terrain	2,3	0,2	0,2	0,0	0,0
Construction	42,1	3,7	4,7	2,5	3,1
Autres immo. corp.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	44,4	3,9	4,9	2,5	3,1

Crédit bail <i>En millions d'euros</i>	Redevances restant à payer				Valeur résiduelle
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	
Terrains	0,2	0,8	1,1	2,1	0,0
Construction	3,7	14,6	21,0	39,3	0,0
Autres immo. corp.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	3,9	15,4	22,1	41,4	0,0

En avril 2017, un nouveau contrat de swap a été souscrit ayant pour effet d'annuler à compter du 18 juillet 2018 cette variabilisation, dans une perspective de remontée probable des taux d'intérêt. La juste valeur comptabilisée au 31 décembre 2017 de cet instrument n'est pas significative.

21.1.2. Engagements reçus

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Lignes de crédit ouvertes auprès d'un syndicat de banque	500,0	350,0
Total	500,0	350,0

21.2. Engagements en Recherche et Développement

Les engagements donnés relatifs à différents contrats de recherche s'élèvent à 8,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 .

bioMérieux SA est partenaire d'un programme de recherche coordonné par l'Institut Mérieux, associant les sociétés bioMérieux, Transgène, Genosafe et l'association Genethon, et dont l'objet est de développer une nouvelle génération de diagnostics et de thérapies centrées sur les cancers, les maladies infectieuses et génétiques. Ce programme est désigné "ADNA" ("Avancées Diagnostiques pour de Nouvelles Approches thérapeutiques"). Il est aidé par l'Agence de l'Innovation Industrielle qui a fusionné en 2007 avec OSEO ANVAR, devenue BPI France en juillet 2013. La convention d'aide a été avalisée par les autorités européennes le 22 octobre 2008. Dans ce cadre, et compte tenu des avenants ayant modifié le programme de recherche initialement retenu, bioMérieux SA s'était engagée dans la réalisation de travaux de recherche et développement pour un montant estimé de 67,5 millions, actualisé à 54,5 millions d'euros. Le bilan liquidatif du programme a été réalisé en 2017. Au 31 décembre 2017 la Société n'a plus d'engagement de réalisation de travaux. En contrepartie, bioMérieux SA a reçu des subventions et des aides remboursables pour des montants respectivement de 16,1 millions d'euros et 7,5 millions d'euros. Sous condition d'atteinte de deux seuils de chiffre d'affaires définis dans la convention, bioMérieux SA devra rembourser les aides remboursables selon un échéancier fonction du chiffre d'affaires réalisé, puis verser un intéressement jusqu'en 2029 (3,4% du chiffre d'affaires).

bioMérieux SA s'est engagée pour une durée de dix ans dans un partenariat avec l'Institut de Recherche Technologique (IRT) de Lyon, BIOASTER, dont l'activité est centrée sur les maladies infectieuses. Sur la période 2012-2015, sa contribution aux activités de recherche s'est traduite par la mise en place de contrats de collaboration avec BIOASTER pour un montant de près de 4 millions d'euros. En outre, des ressources internes de bioMérieux participent à ces projets collaboratifs. Un nouveau cycle de collaboration s'est ouvert pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 à fin juillet 2020 pour laquelle bioMérieux s'est engagée auprès de BIOASTER dans les mêmes proportions.

21.3. Engagements liés aux titres de participation

bioMérieux SA s'est engagée auprès de la société Amorçage Technologique Investissement (ATI) à répondre à de nouveaux appels de fonds à concurrence d'un montant de 1,2 million d'euros.

21.4. Autres engagements

La Société a contractualisé avec ABL Inc. un engagement sur les prix d'achat de matières premières jusqu'en 2018.

Note 22. Parties liées

22.1. Entreprises liées : postes du bilan

En millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Total immobilisations financières	585,4	609,2
Créances d'exploitation	221,1	205,2
Total créances	221,1	205,2
Total disponibilités (a)	219,7	223,5
Dettes d'exploitation	83,5	78,2
Dettes Hors exploitation	0,0	0,1
Dettes financières (b)	136,8	59,1
Total dettes	220,3	137,4

(a) Avances faites aux filiales au titre du cash pooling

(b) Avances reçues des filiales au titre du cash pooling

22.2. Entreprises liées : charges et produits financiers

En millions d'euros	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois
Dépréciation nette des reprises des titres de participation	-5,9	-16,0
Charges financières	-11,6	-5,6
Dividendes perçus	26,0	43,3
Produits financiers	38,8	25,1
Total	47,3	46,8

Les produits financiers comprennent les gains de change suite à la revalorisation du cash pooling (13,9 millions d'euros), ainsi que les intérêts sur prêts des filiales et cash pooling (17,7 millions d'euros) dont 10,1 millions d'euros pour les intérêts du prêt bioMérieux Inc., 2,6 millions d'euros pour les intérêts du prêt Biofire, et 4,7 millions d'euros pour les intérêts du cash pooling. Les produits financiers incluent également les reprises de provisions pour perte de change sur cash pooling et prêt long-terme 5,5 millions d'euros, et une annulation de complément de prix sur les titres de la société Advencis 0,9 million d'euros.

Les charges financières enregistrent les pertes de change sur le cash pooling (5,6 millions d'euros), un mali de fusion pour la société Advencis de 3,7 millions d'euros, des reprises de dotations pour perte de change sur prêts long-terme (1,1 million d'euros) soit 0,7 million d'euros pour le prêt à RAS et 0,4 million d'euros pour le prêt Biofire, ainsi que des intérêts sur cash pooling (0,9 million d'euros).

22.3. Transactions entre parties liées

L'Institut Mérieux, qui détient 58,9% de la société bioMérieux SA au 31 décembre 2017, a assuré des prestations de conseil et de services à bioMérieux SA, s'élevant à 3,2 millions d'euros sur l'exercice. bioMérieux SA a refacturé à l'Institut Mérieux 0,6 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.

Les sociétés du Groupe Mérieux NutriSciences Corp, détenues majoritairement par l'Institut Mérieux ont été refacturées à hauteur de 2,5 millions d'euros, au titre de prestations de services, de ventes de réactifs.

La société Théra Conseil, détenue à 99,20% par l'Institut Mérieux, a facturé des prestations à bioMérieux SA pour 2,2 millions d'euros au titre de 2017.

bioMérieux SA a versé, au titre de dépenses de mécénat humanitaire, 2 millions d'euros à la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux.

bioMérieux SA a refacturé à la Fondation Mérieux 0,2 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.

bioMérieux SA a facturé à Geneuro 0,1 million d'euros de frais de maintenance de brevets et de royalties sur l'exercice 2017.

bioMérieux SA a versé 3,8 millions d'euros à Mérieux Université, détenue à 40% par bioMérieux SA, 40% par l'Institut Mérieux et à 20% Mérieux NutriSciences Corporation, à titre d'honoraires de formation et lui a refacturé 2 millions d'euros de prestations.

La société ABL Inc., détenue à 100% indirectement par l'Institut Mérieux, a facturé des fournitures de matières premières à bioMérieux SA pour 0,8 million d'euros au titre de 2017. Les autres sociétés du groupe ABL ont facturé à bioMérieux SA des frais de recherche et honoraires pour 0,1 million d'euros ; à l'inverse bioMérieux SA leur a refacturé des instruments et réactifs pour 0,1 million d'euros.

Le pôle de compétitivité Lyonbiopôle a facturé 0,1 million d'euros de prestations à bioMérieux SA lors de l'année 2017.

Les sociétés du groupe Pierre Fabre ont été facturées pour un montant de 0,6 million d'euros au titre de prestations de services et de ventes de réactifs.

La société Bioaster a facturé 1,7 million d'euros de frais de recherches et honoraires à bioMérieux SA qui lui a, pour sa part, refacturé 0,2 million d'euros de prestations.

bioMérieux SA a versé un don de 0,1 million d'euros à la Fondation pour l'Université de Lyon.

L'école VétAgro Sup a facturé des frais de recherche à bioMérieux SA à hauteur de 0,1 million d'euros.

Enfin, bioMérieux SA a refacturé à la société Quanterix pour 0,3 million d'euros d'achat de matières premières, de prestations et redevances.